



Numéro FAQ – 01-007

Prescriptions de protection incendie AEAI, édition 2015

Prescription: 1-15 Norm de protection incendie

Chiffre, alinéa: 13
 Thème: Affectations
 Date de la décision: 18.03.2020

Question:

Maisons de retraite

Dans le cadre des prescriptions de protection incendie 2015, les maisons de retraite de moins de 20 résidents ne peuvent pas être considérées comme une affectation liée. Comme la population vieillit, cette affectation est de plus en plus fréquente et ne constitue plus une exception.

Les besoins d'une maison de retraite de moins de 20 personnes ne peuvent pas être perçus comme ceux d'un logement, car les mesures nécessaires ne suffisent pas.

Est-il possible de définir les mesures à appliquer dans de tels cas ?

Affectation	Nombre de personnes		Aide extérieure nécessaire	Location		Affectation sur la base des prescriptions de protection incendie
	< 20	≥ 20		Loué durablement	Loué pour une durée limitée	
Appartement pour seniors *	x		Non	x		
Appartement pour seniors	x		Oui, toujours	x		
Appartement pour seniors *	x		Oui, occasionnellement	x		
Appartement pour seniors *		x	Non	x		
Appartement pour seniors		x	Oui, toujours	x		
Appartement pour seniors *		x	Oui, occasionnellement	x		
Appartement pour seniors *	x		Non		x	
Appartement pour seniors	x		Oui, toujours		x	
Appartement pour seniors *	x		Oui, occasionnellement		x	
Appartement pour seniors *		x	Non		x	
Appartement pour seniors		x	Oui, toujours		x	
Appartement pour seniors *		x	Oui, occasionnellement		x	

(*) Si les services suivants sont proposés à l'intérieur du bâtiment :

Restaurant	Sans liaison fonctionnelle déclarée avec les appartements	
Cabinet médical	Sans liaison fonctionnelle déclarée avec les appartements	
Restaurant	Avec une liaison fonctionnelle déclarée avec les appartements	
Cabinet médical	Avec une liaison fonctionnelle déclarée avec les appartements	

Conforme aux prescriptions de protection incendie



Foyers pour étudiants

Dans le cadre des prescriptions de protection incendie 2015, les appartements pour étudiants ne peuvent pas être considérés comme une affectation liée.

Est-il possible de définir les mesures à appliquer dans de tels cas ?

Affectation	Nombre de personnes		Location		Affectation sur la base des prescriptions de protection incendie
	< 20	≥ 20	Loué durablement	Loué pour une durée limitée	
Appartement pour étudiants *	x		x		
Appartement pour étudiants		x	x		
Appartement pour étudiants *	x			x	
Appartement pour étudiants *		x		x	
(*) Si les services suivants sont proposés à l'intérieur du bâtiment :					
Restaurant	Sans liaison fonctionnelle déclarée avec les appartements				
Restaurant	Avec une liaison fonctionnelle déclarée avec les appartements				

Conforme aux prescriptions de protection incendie

Maisons closes

Dans le cadre des prescriptions de protection incendie 2015, les maisons closes ne peuvent pas être considérées comme une affectation liée.

Est-il possible de définir les mesures à appliquer dans de tels cas ?

Affectation	Nombre de personnes		Loué		Affectation sur la base des prescriptions de protection incendie
	< 20	≥ 20	Loué durablement	Loué pour une durée limitée	
Maison close	x			x	
Maison close		x		x	

Réponse du CPPI:

Appartements pour seniors, maisons de retraite et de soins :

Les appartements pour seniors qui permettent à leurs résidents de gérer leur ménage doivent être considérés comme des lieux à usage d'habitation indépendamment du nombre de lits qu'ils offrent. Les mesures de protection incendie nécessaires doivent être définies en fonction de l'affectation « habitation ».



Pour les maisons de retraite et de soins de moins de 20 lits, les mesures doivent être définies en fonction de l'ouvrage et de manière proportionnée sur la base des mesures applicables aux établissements d'hébergement.

Foyers pour étudiants :

Un foyer pour étudiants peut être constitué de chambres individuelles, de studios ou de colocations. Il s'agit d'une affectation « habitation ». Les mesures de protection incendie nécessaires doivent être définies en fonction de l'affectation « habitation ». Il faut par exemple aménager chaque unité d'habitation (chambre individuelle / studio / colocation) comme un compartiment coupe-feu séparé et la raccorder à une voie d'évacuation sécurisée.

Maisons closes :

Une maison close est un bâtiment dans lequel des personnes proposent et exercent des services sexuels. Du point de vue de la protection incendie, une maison close n'a donc pas une affectation « habitation » ni ne constitue un établissement d'hébergement, mais elle est considérée comme une « entreprise artisanale ». Les mesures de protection incendie nécessaires doivent être définies en fonction de l'affectation « artisanat, industrie ».

Explication / interprétation

FAQ publiée